

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sénat : la réforme de l'ENEF adoptée en plénière

LA proposition de loi y relative a été votée hier, au cours d'une séance présidée par Lucie Milebou Aubusson-Mboussou. Au cours de la même réunion, les sénateurs ont également adopté près d'une dizaine d'autres textes.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LUCIE Milebou Aubusson-Mboussou a présidé, hier au palais Omar-Bongo-Ondimba, une séance plénière au cours de laquelle plusieurs textes ont été adoptés par les sénateurs. C'était en présence de plusieurs membres du gouvernement dont Madeleine Berre (Fonction publique), Erlyne Antonella Ndembet-Damas (Justice), Franck Nguema (Sports), etc. Parmi les textes adoptés, on note la proposition de loi portant modification de la loi relative à la réorganisation de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF). Un texte initié et défendu par le député Jean-Bosco Mbagou. C'est à ce titre que ce dernier avait été auditionné par les sénateurs membres de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la communication que préside Paulette Mounguengui. Selon Jean-Bosco Mbagou, ladite proposition de loi vise notamment l'arrimage de l'ENEF, cette grande école gabonaise, au système Licence-Master-Doctorat (LMD). Cela, afin de répondre non seulement aux besoins croissants d'une main-d'œuvre qualifiée, compétitive et spécialisée, mais également de doter la recherche scientifique des personnels techniques, enseignants et enseignants-chercheurs des domaines spécifiques des secteurs des forêts, bois, environnement, pêche et aquaculture. Non sans souligner que "l'offre de formation actuelle de



Les sénateurs lors du vote du texte relatif à la réforme de l'ENEF.

l'ENEF n'est pas inscrite dans une stratégie de l'évolution des compétences nécessaires aux filières précitées et surtout d'une prise en compte réelle des exigences du secteur privé." D'où, soutiendra le député, "la réforme envisagée contribuera inéluctablement à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables du pays, ainsi qu'au renforcement du développement de notre pays". L'innovation majeure de cette réforme est le fait que l'ENEF devrait désormais être placée sous la tutelle conjointe du ministère en charge des Eaux et Forêts et de celui de l'Enseignement supérieur. Tout comme elle va comprendre deux cycles de formation : un cycle moyen et un cycle supérieur... À noter toutefois que le texte n'a pas été voté en des termes identiques avec l'Assemblée nationale. Il devra sans doute être soumis à une Commission ad hoc paritaire comprenant des élus des deux chambres du Parlement. Soulignons que parmi les autres textes adoptés par le Sénat hier, il y a le projet de loi organique déterminant les emplois supérieurs civils de l'État et le

mode d'accès à ces emplois ; le projet de loi organique fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'Ordre financier ; etc.

Tribune des partis politique

Entre manipulation et trafic d'influence ?

SOUS nos tropiques, la duperie semble être le sport favori des acteurs politiques. La énième preuve vient encore d'être apportée, dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "guerre fratricide" entre Alexandre Barro Chambrier et Michel Menga M'Essone. Laquelle duperie a pris au collet les hommes des médias et, partant, l'opinion nationale, tant chacun des protagonistes tire la couverture de son côté. Dans ce feuilleton politique à multiples rebondissements et autres intrigues, Santiago – comme on l'appelle du côté de Cocobeach – de son vrai nom Michel Menga M'Essone a, pour ainsi dire, usé de subterfuge. Objectif : éluder le problème de fond. Ne dit-on pas qu'en politique tous les coups sont permis ? Donc au diable l'éthique ! Et ce, au grand dam des puristes. Durant sa dernière sortie, le fils "prodige" de Cocobeach n'a pas manqué de déclarer sans sourciller, d'ailleurs : "(...) Comme vous pouvez le constater sans aucune ambiguïté, (...) les choses sont désormais claires, le RPM n'a aucune existence juridique et ne saurait être présidé par quiconque". Non sans se gargariser d'être le seul et unique président du

Rassemblement héritage et modernité (RHM) et d'avoir des membres de son écurie aussi bien à l'Assemblée nationale que dans les conseils territoriaux. Un argumentaire de prime abord plausible. Sauf qu'il a été balayé d'un revers de la main par le camp de son "ex-camarade", par le truchement d'Edgar Owono Ndong, 3e vice-président du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM). Celui-ci n'a pas manqué de rappeler à Santiago que le juge des référés n'a pas été consulté au sujet de l'existence du RPM, encore moins sur la personne habilitée à tenir les rênes du RHM. Mais plutôt sur la "cessation de troubles" du natif de Cocobeach ; à la demande de son désormais "frère-ennemi", Barro Chambrier. Tout en précisant qu'il "s'agit d'une décision en première instance". À ce propos, le RPM a interjeté appel tel que l'y autorise la loi. Il ne faut donc pas crier victoire trop vite car l'actuelle saga politico-judiciaire n'a pas encore connu son épilogue. Wait and see.